

RESUME

L'objectif de cette étude est de mettre en avant la pertinence de l'intervention du masseur-kinésithérapeute (MK) en prévention et d'apprécier la place de la prévention primaire individuelle dans son activité quotidienne.

La réglementation relative à la prévention en masso-kinésithérapie a été étudiée et des articles abordant l'intérêt de cette prévention, en individuel, ont été recherchés. Le sujet est peu développé dans la littérature, aussi, une enquête a été réalisée, par le biais d'un questionnaire, auprès de 111 masseurs-kinésithérapeutes, pour en évaluer la mise en œuvre.

La réglementation confère un rôle d'acteur de prévention aux MK mais n'est pas claire sur le sujet : habilitation d'intervention en collectif, en individuel, en prévention primaire, secondaire, tertiaire ? Quant à l'enseignement du concept en formation initiale, il semble, pour beaucoup, faire défaut.

Les résultats de l'enquête montrent que 31,5 % des interrogés réalisent de la prévention primaire sur une thématique précise alors que 14,5 % l'effectuent en prenant la personne dans sa globalité, c'est-à-dire toutes thématiques confondues.

Le MK dispose de compétences, de connaissances, et d'un contexte de proximité avec le patient lors des séances, lui permettant de mettre en œuvre la prévention. Elle prend alors forme à travers les conseils, l'apprentissage de nouveaux comportements, le dépistage de troubles infra cliniques et leur correction précoce, pratique déjà réalisée par certains MK.

Pour que la promotion de la santé ait une plus grande place dans l'activité du MK, il semble nécessaire d'intégrer son enseignement dès la formation initiale et de clarifier le rôle du MK, ainsi que la définition du concept. Cela contribuerait à l'amélioration de l'état de santé des individus et ainsi à la diminution des coûts de santé.

MOTS CLES : kinésithérapie, prévention, individuelle, rôle.